

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Programme PROTIS : Renouvellement de la convention cadre 2016-2019 et adoption de la convention spécifique 2016-2017 entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et l'Université d'Aix-Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé, dans le cadre du développement du Programme PROTIS :

- d'approuver le renouvellement de la convention cadre (2016-2019) avec Aix-Marseille Université,
- d'attribuer une subvention de 95 100 € à Aix-Marseille Université pour l'organisation des ateliers scientifiques de la cellule de culture scientifique et technique de la Direction de la Recherche et de la Valorisation, et l'organisation des événements et des actions réalisées au titre du Programme PROTIS, pour l'année 2016/2017,
- d'approuver le projet de convention spécifique joint au rapport et autoriser sa signature pour le financement des actions de l'année 2016/2017.

La dépense correspondante d'un montant de 95 100 € sera financée sur le budget 2016, chapitre 65, fonction 23, article 65738, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée